

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/169
(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

**OBJET : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement
des Territoires Ruraux (D.E.T.R) année 2023
Aire de jeux au Parc du château**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre du Préfet du Val d'Oise d'appel à projet au titre de la DETR 2023

CONSIDERANT qu'il n'y a nécessité d'agrandir l'espace de jeu avec des structures pour les enfants de 3 à 6 ans dans l'espace du Parc du Château de Méry sur Oise,

CONSIDERANT qu'il y a nécessité de rester dans le prolongement du programme réalisé fin 2021,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les travaux de réalisation de l'aire de jeux au parc du château pour les enfants de 3 à 6 ans,

Article 2 : de solliciter, auprès de Monsieur Le Préfet, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023 d'un montant de 36 533.09 HT soit au taux de 40%,

Article 3 : d'approuver, le plan de financement prévisionnel et réparti comme tel :

	Montant H.T.	Soit Montant TTC	Demande de subvention Etat DETR 2023	Autofinancement en HT	Soit cout total en HT
			40%	60%	100%
MISSION MAITRE ŒUVRE	1 900,00 €	2 280,00 €	760,00 €	1 140,00 €	1 900,00 €
TRAVAUX	89 432,73 €	107 319,28 €	35 773,09 €	53 659,64 €	89 432,73 €
TOTAUX	91 332,73 €	109 599,28 €	36 533,09 €	54 799,64 €	91 332,73 €

Article 4 : Il est précisé que la recette sera inscrite en investissement sur le budget 2023 si celle-ci est votée.

Article 5 : Il conviendra de procéder à la signature des conventions afférentes.

Article 6 : de préciser que la Ville de Méry-sur-Oise s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Article 5 : Copie de la présente décision sera adressée :
Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-SUR-OISE *10/08/2023*



Pour le Maire et par délégation,

[Signature]
Marie Claude CRESTIN
2^{ème} Adjointe au Maire chargée des
Affaires sociales, de la Solidarités er de
la Petite enfance